

## SOCIAL

# Élections des délégués MSA 2025 : votez !

**Depuis le lundi 5 jusqu'au vendredi 16 mai, les adhérents du régime de sécurité sociale agricole (salariés, exploitants agricoles, retraités...) sont appelés à voter pour leurs délégués cantonaux, 16 000 délégués cantonaux en France et 291 en Gironde, qui les représenteront au cours des 5 prochaines années.**

Parce que faire entendre sa voix, c'est contribuer à faire vivre le modèle démocratique et solidaire de la MSA, les adhérents de la MSA sont appelés à voter depuis le 5 mai. Organisées tous les cinq ans, ces élections leur permettent de choisir les représentants locaux qui les écouteront, défendront leurs droits et participeront à la solidarité dans leur territoire.

### Un réseau de bénévoles au service du monde agricole

Les résultats des élections des nouveaux délégués seront promulgués le 23 mai 2025. Ces derniers porteront, pour les cinq prochaines années, des projets sur les territoires au bénéfice direct de leurs habitants : accès aux soins, soutien à l'emploi, sécurité au travail, prévention de l'isolement, lutte contre les addictions... Chaque année, 3 000 actions voient le jour partout en France grâce à ce réseau de bénévoles qui se font les relais du monde agricole.

### Comment voter aux élections des délégués MSA?

Jusqu'au 16 mai, les électeurs MSA auront la possibilité de voter par courrier ou en ligne, via une plateforme sécurisée accessible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

Chaque électeur a reçu un courrier contenant toutes les informations nécessaires :

- Une lettre explicative avec les modalités de vote ;
- Les bulletins de vote et les professions de foi éventuelles des candidats de leur circonscription ;
- Une enveloppe de vote et une enveloppe préaffranchie pour le vote par courrier ;
- Un identifiant pour le vote en ligne.

### Pour voter en ligne

Munissez-vous de l'identifiant électeur, inscrit sur le courrier postal que vous a adressé la MSA et rendez-vous sur [elections.msa2025.fr](https://elections.msa2025.fr).

ou scannez le QR-code positionné sur votre courrier postal ; Une fois sur la plateforme de vote, saisissez votre identifiant électeur, puis votre date de naissance à six chiffres (ou, si vous êtes une personne morale du troisième collège, les cinq derniers caractères de votre IBAN) ; Saisissez votre adresse e-mail pour recevoir un code d'activation, et renseignez le code d'activation reçu par mail ; Sélectionnez les candidats de votre choix (ou, si vous êtes salarié, la liste syndicale de votre choix) et confirmez votre choix en cliquant « je vote ».



Les délégués MSA sont là pour vous écouter, défendre vos droits et participer à la solidarité dans votre territoire.

**Du 5 au 16 mai, votez pour vos délégués MSA en ligne ou par courrier.**  
[elections.msa2025.fr](https://elections.msa2025.fr)



Les électeurs peuvent également voter par courrier grâce au matériel de vote reçu à leur domicile.

**Toutes les informations sur les élections des délégués MSA : rendez-vous sur [elections2025.msa.fr](https://elections2025.msa.fr)**

## Salon Aquitanima : la MSA mobilisée pour accompagner les éleveurs

Du 24 au 29 mai, à Bordeaux Lac, les Services de Santé Sécurité au Travail (SST) des MSA de Nouvelle-Aquitaine communiqueront durant toute la durée du salon Aquitanima auprès des éleveurs.

À cette occasion, ils rappelleront la possibilité d'accompagnement des entreprises dans l'évaluation des risques, la mise en place de mesures de prévention et l'amélioration des conditions de travail. L'objectif ? Préserver la santé des travailleurs agricoles et d'assurer leur sécurité au quotidien.

Les activités d'élevage bovin génèrent de nombreux accidents du travail et maladies professionnelles. Pour les réduire, les équipes SST développent diverses actions telles que des formations à la manipulation et à la contention des animaux, des accompagnements à l'aménagement des parcs de contention et des quais de chargement ...

Vous êtes exploitant agricole et souhaitez plus de renseignements ? Contactez l'équipe «Prévention des Risques Professionnels» de la Caisse de la MSA Gironde : **05 56 01 97 71**

